

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mille vingt-quatre, onze mars. Le Maire de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil Municipal ont été dûment convoqués le lundi dix-huit mars deux mille vingt-quatre en séance ordinaire à dix-huit heures.

## ORDRE DU JOUR

- Demande de subvention Fonds Vert – Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public – *Annule et remplace*
- Questions diverses

### SEANCE DU 18 MARS 2024

**PRÉSENTS** : MME IBERTO – M. CAMUS - MME VASSEAUD - M. BATTISTON – MMES CLAVERIE - VAUNAC - MM. BIERNE – M. BOURNET

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme GUIHENEUF Isabelle – M. BIASOTTO Nicolas – Mme LAGORCE Sophie

**PROCURATION** : Mme GUIHENEUF Isabelle à Mme VASSEAUD Sophie  
M. BIASOTTO Nicolas à Mme IBERTO Dominique  
Mme LAGORCE Sophie à Mme VAUNAC Arlette

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme VASSEAUD Sophie

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 26 février 2024**

### DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT – RÉNOVATION DES PARCS DE LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

*Cette délibération ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2024-02-26/02 du 26/02/2024.*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avis des services de la Sous-Préfecture de Bergerac il y a lieu de modifier le plan de financement avant le 31 mars 2024. Elle rappelle donc que les travaux de modernisation du parc d'éclairage public et d'enfouissement du réseau aérien est susceptible de bénéficier de subventions au titre du Fonds Vert - Axe 1 : Performance environnementale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de lancer le projet, charge le Maire d'engager les démarches administratives suivantes : demande de subventions auprès de l'État (Fonds Vert) et précise que cette délibération ANNULE et REMPLACE la délibération n°2024-02-26/02 du 26/02/2024.**

**Le Conseil Municipal, approuve le plan de financement suivant :**

- Montant des travaux HT ..... 213 750,80 €
- Participation SDE 24 (45 %)..... 96 187,86 €
- Fonds Vert 2024 – Etat (20 %).....42 750,16 €
- Autofinancement .....74 812,78 €

### QUESTIONS DIVERSES

Néant

**Séance levée à 18h30**

Madame le Maire,

